

Equipements biomasse vecteur eau

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Construction, bâtiment et travaux publics - Second oeuvre**

Code(s) NAF : **43.99E**, **43.99D**, **43.99C**, **43.99B**,
43.99A, **43.91B**, **43.91A**, **43.39Z**,
43.34Z, **43.33Z**, **43.32C**, **43.32B**,
43.32A, **43.31Z**, **43.29B**, **43.29A**,
43.22B, **43.22A**, **43.21B**, **43.21A**,
42.22Z, **42.21Z**

Code(s) NSF : **227t**

Code(s) ROME : **F1603**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2015**

Mots clés : **Biomasse**, **Chaudière bois**, **Bois Energie**,
Énergies renouvelables

Identification

Identifiant : **1843**

Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.](#)

Non formalisé :

- [La formation "Equipements biomasse vecteur eau" permet de valider le critère de compétences d'un référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine de la chaudière bois énergie.](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Former des professionnels de terrain aux techniques d'installation de chaudières bois énergie, pour leur permettre de réaliser à leurs clients des installations selon les règles de l'art. L'installateur possèdera les compétences nécessaires pour dimensionner, installer et assurer la maintenance des chaudières bois énergie. Cette certification permet de satisfaire aux exigences de compétences du référent technique de l'entreprise dans le cadre d'une demande de souscription à une qualification « RGE » dans le domaine de la chaudière bois énergie.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification a pour objet de :

Etre capable de situer à un client le contexte environnemental du bois, réglementaire, marché et label de qualité ;
Expliquer à un client le fonctionnement d'un appareil bois raccordé à un réseau hydraulique ;
Aider son client à prendre conscience des risques liés à la combustion ;
Expliquer à un client les différentes étapes administratives pour la mise en œuvre d'un appareil à bois raccordé à un réseau hydraulique ;
Savoir calculer les besoins de chauffage et comprendre que le m² n'est pas forcément le bon indicateur ;
Savoir faire le choix du schéma hydraulique adapté aux besoins du client ;
Savoir dimensionner une installation en fonction des besoins de chauffage du bâtiment et de la configuration retenue ;
Connaître les éléments clés d'une installation réussie ;
Connaître les modalités et les différentes étapes d'une mise en route d'une installation ;
Savoir analyser une installation
Savoir faire l'entretien d'une installation de chauffage au bois
Savoir mettre en service une installation bois et réaliser la programmation de la régulation raccordée au réseau hydraulique ;
Connaître les différents points clés d'une maintenance préventive ;
Savoir diagnostiquer une panne sur une installation.

Modalités générales

La certification se déroule en continu sur une durée minimale de 3 jours.

La certification comprend une partie théorique dont la déroulé pédagogique doit être conforme à l'Annexe 3 de *l'Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable* paragraphe 2.2.

La certification comprend la réalisation de travaux pratiques sur une plateforme pédagogique conforme au cahier des charges de la formation « Equipements biomasse vecteur eau » prescrit au sein de l'Annexe 3 de *l'Arrêté du 19 décembre 2014 définissant les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable* paragraphe 2.3.

L'intervenant doit être un formateur agréé pour dispenser la certification.

Liens avec le développement durable

niveau 3 : certifications et métiers dédiés au développement durable

Public visé par la certification

- Salariés d'entreprise, demandeurs d'emploi, apprentis et étudiants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une reconnaissance professionnelle :

Approfondir ses compétences techniques permettant d'enrichir son portefeuille de compétences

Pour l'entité utilisatrice

Cette certification permet à l'entité utilisatrice de faire reconnaître le savoir-faire de l'entreprise et permet de justifier du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine de la chaudière bois énergie.

Voir ses compétences reconnues par son employeur au travers d'une certification officielle

Faire bénéficier à son employeur du critère du référent technique dans le cadre d'une demande de qualification RGE dans le domaine de la chaudière bois énergie

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification « Equipements biomasse vecteur eau » demande de la part de l'apprenant d'avoir une maîtrise de l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage courants.

Compétences évaluées

A l'issue de la certification, les apprenants devront être capables de :

Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers d'une chaudière bois énergie ;

Concevoir et dimensionner une chaudière bois énergie ;

Organiser les points clés d'une chaudière bois énergie de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur ;

Planifier la maintenance d'une chaudière bois énergie.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveau associé à cette certification.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite

Centre(s) de passage/certification

- Les organismes de formation agréés par Qualit'EnR

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de certifiés en 2015 : 1 365

Autres sources d'information

<http://www.formation-enr.org/>